

# DU CONSEIL

### Conseil du 13 décembre 2021

## Délibération n° 2021-0879

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s):

Objet : Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et autres documents de planification - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés: Mme Zdorovtzoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. M. Millet).

#### Conseil du 13 décembre 2021

#### Délibération n° 2021-0879

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s):

Objet : Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et autres documents de planification - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

## I - Contexte et objectifs

Le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole de Lyon, a été approuvé le 13 mai 2019.

Des évolutions de ce document de planification ont déjà eu lieu en 2020 et 2021 par 2 procédures de modifications, 3 procédures de modifications simplifiées, 2 mises en compatibilité (secteur du vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval et salle Aréna à Décines-Charpieu) et 3 mises à jour de ses annexes.

Afin de pouvoir continuer à faire évoluer ce document pour prendre en compte les politiques publiques métropolitaines, les nouveaux projets portés par la Métropole ou les communes, les porter à connaissance préfectoraux, différentes procédures prévues par le code de l'urbanisme devront être engagées dans les prochaines années : modifications, modifications simplifiées, révisions partielles, mises en compatibilité, mises à jour. Il s'agit, notamment, de mener à son terme la procédure de modification générale n° 3 du PLU-H et d'engager la modification générale n° 4 d'ici 2024.

Les secteurs patrimoniaux remarquables (SPR) existants dans la Métropole (Vieux Lyon à Lyon 5ème, Pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er, Gratte-Ciel à Villeurbanne et les centres anciens d'Albigny-sur-Saône et Neuville-sur-Saône) sont également susceptibles d'évoluer.

Ces diverses procédures entraînent, en tant que de besoins, des frais d'études, de reproduction de documents, de concertation, de communication, d'enquête publique, de publicité réglementaire et d'affichage.

D'autre part, il est nécessaire de mettre à jour la donnée espaces végétalisés et artificialisés (EVA) 2015 afin d'actualiser et d'approfondir la connaissance du végétal en ville et en milieu périurbain sur l'ensemble de la Métropole. Ces éléments permettront d'étayer les démarches portant sur la lutte contre l'artificialisation des sols (loi climat et résilience), la mise en œuvre du plan canopée (délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021 sur le plan nature) et la protection des espaces naturels et agricoles, qui pourront ensuite être traduites dans le PLU-H.

## II - Plan de financement

Le montant des dépenses pour les années 2022 à 2024 peut être évalué à 554 000 €TTC (dont 132 000 €TTC pour la mise à jour de la donnée EVA). Un report de crédit d'environ 64 000 € étant déjà inscrit en 2022, le montant de l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme sur l'opération n° 0P28O4712 à décider est donc de 490 000 €TTC ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## **DELIBERE**

- 1° Approuve les dépenses afférentes aux procédures courantes du PLU-H et d'autres documents d'urbanisme pour les années 2022 à 2024, estimés à 554 000 € TTC.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 Fonctionnement de l'institution pour un montant de 490 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 150 000 € TTC en 2022,
- 200 000 € TTC en 2023,
- 140 000 € TTC en 2024,

sur l'opération n° 0P28O4712.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 990 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270365-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021